L'an Mil sept Cent quatre vingt dix le Mercredy quatorzième
Jour du mois de fevrier apres la publication d'un ban du futur
Mariage d'entre Louis Antoine Gerard marchand Chaircuitier
veuf de Marie anne Poitevin de cette paroisse d'une part et
Marie Elizabeth Ballin fille mineure de Nicolas françois Ballin
Tailleur d'habits et de Marie françoise Bouchinet ses pere et
mere aussi de cette paroisse d'autre part faite au prône de la
Messe paroissiale du cinquieme dimanche apres l'Epiphanie
Cinq du present mois sans empechement ni oppon, Vu la
dispense des deux autres bans accordée par Mgr l'Evêque
de Beauvais en datte du cinq du Courant signé de Laury de
Brouleroy Vic. G. par Mandement Joubert, insinué et Controllé
à Beauvais ledit Jour et au signé Bouteille, Je soussigné Curé
d'Halluin apres les fiançailles celebrées du Jour d'hier ay aujourd'hui
reçu leur mutuel Consentement de Mariage et leur ai donné
la benediction nuptiale avec les Ceremonies prescrites par la Ste
Eglise en presence du Coté de l'Epoux de Pierre Gerard son pere
de Louis Ferou son oncle de Jean Charles Gerard d'adrien
Massé et autres parens et amis, Et du Coté de l'Epouse dudit
Nicolas françois Ballin son pere de Louis Ballin son frere
de Joseph et Louis Ballin ses oncles et autres tous soussignés
avec les Epoux. //

M.

marie elizabet ballin

Louis gerard

Ferou

Etienne gerard

ballin

Ballin

Bouchez

Paty

faillet

Ballin

Ballin

curé d'Halluin